

La Caselle Enchênée



Association de Sauvegarde
De
L'Environnement du Pays
De
Lalbenque

MAISON DE SANTÉ : UN BEAU PROJET MAIS DES QUESTIONS EN SUSPENS !

Après de longs mois de travail et de discussions entre les professionnels de santé de Lalbenque, les élus et l'Administration, le projet de Maison de Santé est désormais en phase d'aboutissement puisque l'ARS (Agence Régionale de Santé) a donné son accord à ce projet porté à bout de bras par le couple Allebosch en tant que praticiens et Jacques Pouget en tant que président de la Communauté de communes. L'ASEL a depuis le début apporté un soutien actif pour expliquer à la population l'urgence à mettre en place une telle structure de soins dans les milieux ruraux comme les nôtres. Nous avons souvent parlé de la nécessité de cette Maison de Santé dans les colonnes de la Caselle et nous avons organisé, au printemps dernier, une conférence sur le sujet à laquelle ont participé massivement les lalbenquois et les habitants des communes environnantes. Que de chemin parcouru depuis deux ans et nous ne pouvons que nous réjouir de voir enfin le projet aboutir malgré les réticences initiales des uns et des autres, certains par souci de conformisme, d'autres par frilosité ou par peur de s'engager dans une approche nouvelle. Si les choses avancent comme prévu, nous aurons une des premières Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Midi-Pyrénées puisque, pour l'instant, seul le projet de Lalbenque aurait été accepté. Nous n'allons pas boudier notre plaisir, un plaisir partagé avec tous ceux et celles qui ont conscience que les médecins et professionnels de santé ne peuvent plus travailler chacun dans leur coin comme cela se faisait autrefois. On pourrait bien sûr envisager des avancées encore plus innovantes en réformant totalement ce système de médecine libérale avec toutes les dérives que nous voyons régulièrement sous nos yeux ahuris

avec notamment le scandale du Médiateur... mais nous serions là dans un autre débat.

Un beau projet donc, ma foi, mais devons-nous pour autant nous contenter d'applaudir des deux mains et remercier béatement les élus qui ont pris l'affaire à bras le corps. Non, bien sûr ! Notre rôle d'aiguillon que nous avons joué pour pousser ce projet ne va pas s'arrêter là et l'ASEL a envie de poser deux ou trois questions. La première concerne la dimension de cette maison de santé qui semble à beaucoup surdimensionnée. Quelques chiffres : cinq cabinets de médecins dont 4 pour des médecins permanents et 1 pour d'éventuels spécialistes (ne voit-on pas trop grand ? et quels spécialistes viendront consulter à Lalbenque quand l'hôpital de Cahors est à 20 kilomètres ? un pédiatre, à la rigueur...), un logement de garde de 28 m² (un joli studio, quoi ! une simple chambre n'aurait-elle pas suffi ?), une salle de stérilisation de 9 m² (que stérilise-t-on à une époque où tout est jetable ?), une salle de réunion et de détente équipée de visio-conférence et kitchenette de 30 m² (quelle surface pour se reposer !), une salle de soins d'urgence de 12 m² (veut-on faire concurrence à l'hôpital ?)... . Avec toutes ces fioritures, on arrive à une surface totale de 791 m² ! A la lecture de tous ces chiffres, on a le sentiment que les porteurs de ce projet ont été pris de quelque folie des grands. En soi, ce ne serait pas très grave si ce n'est que tous ces locaux vont entraîner un coût de fonctionnement exorbitant qui risque de dissuader, à terme, les praticiens et soignants désireux de travailler dans une telle structure. Car la population doit savoir qu'une partie du coût de la construction

(420 000 euros) ainsi que tous les frais de fonctionnement restent à la charge de l'ensemble des praticiens et soignants. On a largement sous-estimé ces frais de fonctionnement pour ne pas effrayer les éventuels candidats mais ce tour de passe-passe ne durera pas longtemps et, à l'épreuve du montant des factures qui ne tarderont pas à arriver, certains risquent de déchanter et d'aller voir ailleurs.

L'autre question concerne le type d'énergie qui va être choisie pour ce bâtiment. Il n'est pas question qu'on nous refasse le coup de la Maison Communautaire où le choix du tout électrique l'avait emporté.. Jacques Pouget, de son propre aveu, a regretté ce choix...bien tardivement, au point que les études menées par la suite pour y intégrer des panneaux photovoltaïques ont conclu à l'impossibilité de réaliser les travaux. L'ASEL demande à ce que l'on ne retombe pas dans les mêmes pièges du moindre coût à la construction pour émettre par la suite d'hypocrites regrets. Qu'on ne nous refasse plus le coup du « Ah, si on avait su ! » ! Tous les élus savent désormais que les bâtiments publics doivent intégrer une part d'énergies renouvelables...et notre association de sauvegarde de l'environnement entend être mise au courant du type d'énergie qui va être choisie par les porteurs de projet.

Voilà les réflexions que nous inspire ce projet de Maison de Santé au stade où il en est aujourd'hui. De la satisfaction, certes, mais aussi beaucoup de prudence pour ne pas s'engouffrer, sans réfléchir, vers une structure démesurée avec des solutions énergétiques d'un autre temps. Et si on consultait la population pour savoir ce qu'elle attend de ce projet ? En voilà une bonne idée à une époque où tout le monde se plaint d'un manque de démocratie où les citoyens sont appelés à donner leur avis en moyenne une fois par an pour choisir leurs représentants... sans plus jamais être consultés par la suite durant toute la durée des mandats. Alors à quand le prochain référendum à Lalbenque ? Le dernier date de 1989 quand les citoyens avaient été appelés, à la demande de l'ASEL, à donner leur avis sur le projet autoroutier. Après 22 ans de mise à la diète, on en reprendrait bien une petite louche de cet air frais démocratique qui souffle sur un village quand la population est appelée à donner de la voix sur des projets précis ! Sur le projet de Maison de Santé... ou sur le projet de circulation dans le village de Lalbenque...ou sur les gaz de schiste... au lieu de faire appel systématiquement à des bureaux d'étude qui sont, la plupart du temps, totalement déconnectés des vrais désirs de la population. À suivre !

D P

À propos d'un départ

Avec le départ en retraite du Dr. Martinez, la désertification médicale s'aggrave.

Certes, la Maison de santé désormais agréée par toutes les autorités nous redonne espoir quant à la qualité et au suivi médical dans notre habitat dispersé, mais seulement à l'horizon 2014 au mieux.

Sans vouloir franchir le fameux « mur de la vie privée », nous sommes en droit de nous interroger sur les raisons qui ont contraint le Dr. Martinez à la prise d'une grave décision aussi rapide qu'imprévue. D'autant que, fin septembre dernier, il avait confirmé, de la façon la plus officielle et par écrit, son intention d'intégrer la Maison de santé. Pourquoi s'engager de la sorte pour changer d'avis quelques semaines plus tard, mettant ainsi en difficulté les porteurs du projet de Maison de santé ? Pour le moins étrange, non ? Le Dr Martinez a déclaré, dans un interview fin janvier : « Je cherche, depuis 3 semaines un successeur ».

En tant qu'ancien professionnel de santé, je peux certifier que ce n'est pas en 3 semaines, voire même en 3 mois ou parfois 3 ans, qu'on peut trouver un successeur pour reprendre un cabinet... surtout avec la pénurie actuelle de médecins.

Rappelons, pour terminer, que le substantif « patient » désigne bien sûr le malade par rapport au médecin mais que, dans la langue d'autrefois, il se rapportait aussi à celui ou celle qui subit un châtiement... un sentiment que ressentent, peut-être, certains anciens patients du Dr. Martinez.

C C

***** ASEL 2 *****

Le satellite KA-SAT

Le 26 décembre dernier a été lancé le satellite KA-SAT, un satellite destiné, entre autres fonctions, à généraliser l'accès Internet Haut Débit dans toutes les zones blanches d'Europe et des pays du Maghreb. En France, ce satellite va permettre de desservir les 300 000 foyers sans accès ADSL avec des débits montants compris entre 6 et 10 Mbits/seconde. L'ouverture des services commerciaux de Eutelsat pour ces services satellitaires est prévue pour la fin mai 2011. On ne sait rien pour l'instant du prix des abonnements mais cette nouvelle n'est pas pour nous surprendre. Il y a deux ans déjà, lors des diverses controverses à propos des travaux réalisés par la Communauté de Communes pour donner un accès Internet Haut Débit aux quelques centaines de foyers en zone blanche, nous n'avons eu de cesse de répéter qu'il fallait peut-être attendre encore un peu et proposer une connexion par satellite qui, au rythme des avancées technologiques de plus en plus rapides, allait arriver rapidement. Avec l'annonce de la mise sur orbite de KA-SAT, c'est désormais chose faite et la question récurrente reste posée : était-il vraiment la peine de passer un contrat de 221 000 euros hors taxe avec INEO pour gagner une ou deux années ? Mais nous n'allons pas ré-ouvrir de vieilles blessures à peine refermées. Les actionnaires du groupe « SUEZ » sont contents, les abonnés à INEO aussi (mais pas tous !)...tout va donc pour le mieux !

D P

Le Gaz de schiste : une nouvelle calamité !

Le gaz de schiste: késaco ?

Il s'agit de gaz méthane emprisonné dans du schiste, roche sédimentaire déposée à l'origine sous forme d'argile et de limon.

Les nouvelles techniques, telle la fracturation hydraulique en plusieurs étapes, jumelées au forage horizontal, facilitent l'extraction de ce gaz dont la production était auparavant jugée trop coûteuse et difficile par rapport à la production conventionnelle de gaz puisé dans des poches souterraines.

En pratique, on fore un puits jusqu'à parfois 2500m de profondeur, et on continue le forage à l'horizontale sur 2 à 3000 m dans la couche. Puis on fissure les roches par une injection d'eau à très haute pression, ce qui fractionne la roche sur une centaine de mètres autour du forage pour récupérer des micropoches ou des microgouttelettes de gaz emprisonnées dans un mille feuilles de roches de schiste. Le gaz est alors récupéré par le puits de forage. Les fractures sont maintenues par injection de sable fin.

Les inconvénients de cette exploitation

Les puits sont très producteurs au début, mais n'ont une existence que de quelques années du fait du peu de gaz dans les réservoirs, et parfois de l'irruption d'eau dans le puits. Il s'en suit une multiplication des puits, parfois tous les 200 mètres.

L'aspiration du gaz provoque des effondrements souterrains (« coning ») qui ouvre parfois accès à une nappe phréatique. Cette eau profite alors des fractures artificielles pour mieux circuler en se polluant au passage...

L'eau utilisée pour fracturer la roche : 10 000 m³ par opération de fracturation ! Sachant qu'elle est mélangée à des adjuvants et donc ensuite impropre à la consommation et que 50% en est perdue dans la nature, c'est une technique normalement incompatible avec des régions où la ressource en eau est pauvre, et encore moins avec les discours de protection de la ressource en eau.

Cinquante pour cent des fluides chimiques injectés avec l'eau (200m³ par forage) sont perdus à chaque fracturation, alors qu'ils contiennent un cocktail de dizaines de produits chimiques, nocifs et cancérigènes pour la plupart.

L'exploitation est confrontée à la grande complexité de la propagation des fractures multiples, avec au bout du compte des risques d'explosion, d'incendies, de fuites ou de surgissements en geyser.

Une partie du gaz méthane se perd en suivant les fissures qui s'ouvrent involontairement jusqu'à la surface. Or il s'agit là d'un puissant gaz à effet de serre. Ceci explique les eaux bouillonnantes et l'eau du robinet qui s'enflamme que l'on voit sur beaucoup de vidéos...

La situation dans le Lot.

Plusieurs permis d'exploration ont été délivrés par Jean-Louis Borloo en Mars 2010 concernant 3 zones au Sud de la France. À terme 10% du territoire Français pourrait être concerné. Le permis de Cahors a été délivré en Août 2010 et concerne 4 zones, dont une seule est connue pour l'instant : Labastide Murat.

Il s'agit dans un premier temps de prospections. Mais sachant que le territoire avait déjà été reconnu dans les années 90 avec notamment un forage de 6 mois au sud de Lauzes, on se doute qu'ils savent où chercher. De plus, ce genre d'exploitation est beaucoup moins aléatoire que celle portant sur des poches de gaz.

Qu'en penser ?

Avant toute chose, visionner le film « Gasland » de l'américain, Josh Fox.

Une part importante des États-Unis est minée par un réseau dense de 15 000 forages. Seule une partie des gaz et adjuvants est récupérée, le reste remontant par les fissures créées et polluant le réseau hydrologique et les terrains.

Les propriétaires qui avaient cédé aux chants des sirènes se retrouvent pris au piège : leurs puits d'eau potable et l'air sont pollués par le gaz et les adjuvants du fluide de fracturation. Leur patrimoine étant devenu invendable, ils ne peuvent s'échapper de cet enfer. Leurs champs et leur bétail sont touchés et c'est donc toute la chaîne alimentaire qui est impactée. Curieusement aucun organisme de santé publique n'intervient... Les citoyens touchés doivent s'en remettre à eux même et avancer les preuves des dommages subis, et ce alors même que c'est toute l'alimentation en eau de grandes villes qui peut être ainsi compromise.

Après avoir vu ce film, on est convaincu qu'il faut s'opposer sans limites à cette politique de la terre brûlée. Nous avons tout à perdre si ce mode d'exploitation s'installe ici : notre eau, notre cadre de vie, les activités touristiques... Nous sommes tous concernés, ainsi que les générations futures. La pollution ne fera pas la différence entre ceux de droite et ceux de gauche. De même entre ceux qui sont sur la zone d'exploitation, et ceux qui en sont éloignés mais reliés avec au travers du réseau hydrogéologique.

Il est peu probable, qu'une fois ces informations largement diffusées, les Lotois laissent des compagnies exploiter leur terrain.

Que faire ?

Un collectif lotois a vu le jour pour s'opposer à ce permis d'exploiter. Une première réunion a eu lieu à Cahors le 29 Janvier avec la projection du film « Gasland ». Une conférence s'est tenue également à Cahors le 9 février dernier et une pétition circule sur Internet. Sans notre pression, les élus nous ont dit être démunis pour s'opposer à ces projets. Diffusez l'information, et alertez vos élus. Notre seul rempart serait que chaque maire prenne un arrêté contre ce mode d'exploitation.

Nous essayerons de diffuser une version courte du film « Gasland » dès qu'elle sera disponible.

Pour l'instant, la situation est gelée suite à la décision de Nathalie Kosciusko Morizet. La ministre a indiqué avoir demandé aux préfets « de faire en sorte que les autorisations de travaux » nécessaires aux industriels pour « l'exploration » des gisements « ne puissent pas avoir lieu avant le rapport de la mission » qu'elle a réclamé. Un rapport d'étape sera rendu « le 15 avril » et le rapport définitif, « en juin ».

Cela nous donne un sursis jusqu'en Juin 2011, voire 2012, car il y a fort à parier que les politiciens vont être attentistes en cette période de pré-campagne présidentielle. Dans l'attente, les exploitants vont se lancer dans la désinformation, tel Alexander Fraser, de 3 Legs Management Services (à qui a été accordé le permis de Cahors) et qui a dit : « Nous allons rapidement nous lancer dans un grand travail de communication ».

Le vrai danger sera sans doute fin 2012, car tout ce petit monde va jouer sur la durée. Il nous faut donc être vigilant dans le temps, et ne pas oublier d'avoir une attitude cohérente avec notre discours : c'est à dire réduire notre consommation énergétique, car c'est elle qui justifie ces excès...

AP



FEU VERT POUR LES GAZ DE SCHISTE

Dessin de Fabrice Cure

La blague du jour : *Avant il y avait de l'eau dans le gaz. Maintenant on va avoir du gaz dans l'eau !*

On n'arrête pas le progrès ! Eh ben, si ! Ce coup-ci, on va l'arrêter !

Pour vous tenir au courant en attendant la création d'un site spécifique :

<http://www.lelotenaction.org/>

Pour en savoir plus sur l'aspect technique :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz_de_schiste

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracturation_hydraulique

Pour en savoir plus sur le contexte Français :

<http://ownipolitics.com/2010/12/07/gaz-de-schistes-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais/>

Pour un résumé vidéo:

<http://videos.tf1.fr/jt-20h/le-gaz-de-schiste-va-t-il-mettre-le-feu-au-larzac-6242237.html>

Pour voir le film « Gasland » en « streaming » :

<http://www.tvqc.com/2010/12/gasland-en-streaming-documentaire-sur-le-gaz-de-schiste/>

LA LYONNAISE DES EAUX : ENTRE TURBINE, TURPIDE ET TURBIDE !

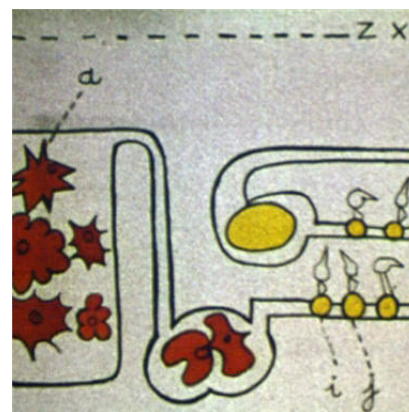
Notre article un peu virulent de décembre dernier où nous dénoncions la Lyonnaise des Eaux pour l'augmentation exorbitante du prix du mètre cube sur notre facture d'eau a fait quelques remous. Normal quand on parle de problèmes aquatiques ! Nous avons rencontré le représentant de la Lyonnaise sur Lalbenque qui nous a expliqué les raisons de cette augmentation en nous montrant toute la tranche de travaux programmés jusqu'en 2013 pour remplacer quelques kilomètres d'un réseau défectueux avec d'énormes fuites. Six kilomètres seulement sur un total de 290 ! Le montant total de cette tranche de travaux s'élèverait à 350 000 euros, somme totalement répercutée sur les factures des 3000 abonnés de la Lyonnaise ! Le représentant de la Lyonnaise, monsieur Duranteau, nous a affirmé qu'aucune autre augmentation substantielle n'interviendrait jusqu'à la fin de cette tranche en 2013. Dont acte ! Ces propos qui se veulent rassurants ne nous ont pas pour autant dissuadé de demander à la Lyonnaise qu'elle s'explique publiquement dans la prochaine facture sur les 37 % d'augmentation qu'ont dû payer tous leurs clients. C'est le moins qu'on puisse exiger quand on prétend faire oeuvre de service public...si tant est que la Lyonnaise, entreprise privée cotée en Bourse, ait encore quelque chose à voir avec une quelconque notion de service public ! Vu la longueur des réseaux à réparer, souhaitons qu'en 2013, nous ne soyons pas confrontés à une nouvelle augmentation de 40 % pour de nouvelles tranches de rénovation du réseau de 2013 à 2017... Si tel était le cas, nous allons vite rattraper à ce rythme le prix de l'eau pratiqué sur la Côte d'Azur ! Le syndicat de l'Iffernet ne

sort pas non plus grandi de cette histoire d'augmentation. Les élus qui le composent (2 par commune autour du président, monsieur Lafon, maire de Flaujac-Poujols) auraient pu s'opposer – ou tout du moins la dénoncer – à cette augmentation incroyable en demandant de l'étaler dans le temps pour adoucir sa brutalité auprès des ménages les plus déshérités.

Suite à cet article, nous avons reçu un courrier d'un de nos adhérents peu satisfait de la fin de notre article qui, malgré nos critiques à propos du prix, reconnaissait la bonne qualité de l'eau distribué par le syndicat de l'Iffernet. Nous pensions au moment où nous avons imprimé la dernière Caselle que les 3000 abonnés de la Lyonnaise étaient tous desservis par le captage dans la vallée du Tréboulou. Erreur dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs. En réalité, le syndicat de l'Iffernet est approvisionné en eau par 3 captages différents, sans compter le raccordement sur Cahors. Ces trois sources d'approvisionnement sont les suivants : le captage du Tréboulou, en bordure d'autoroute, qui alimente la plus grande partie du réseau, la résurgence de l'Iffernet sur la commune de Saint-Géry (qui a donné son nom au syndicat de l'Iffernet) et le captage de Loubéjac qui alimente toute la partie sud de Lalbenque. Sur ce dernier captage, un problème récurrent de turbidité amène régulièrement au robinet une eau trouble, avec de fines suspensions, qui laisse des dépôts sur la vaisselle ou au fond des verres. Suite à de multiples courriers pour se plaindre de cette situation, cet abonné n'a jamais eu jusqu'alors ni reconnaissance officielle des faits et ni diminution du montant de sa facture. Lors de notre entretien

avec le représentant de la Lyonnaise, monsieur Duranteau a reconnu que le captage de Loubéjac présente par moments une turbidité bien au-delà du seuil acceptable. L'explication en est simple : l'eau est captée dans une nappe superficielle et, par là-même, très sensible aux variations de pluviométrie...à l'inverse des nappes profondes comme celle de la Chartreuse qui sont totalement insensibles à de telles variations du régime des pluies. On nous a assurés que depuis la fin de l'année 2010 des travaux avaient été réalisés pour parer aux désagréments constatés par tous les abonnés alimentés par le captage de Loubéjac. Depuis ces travaux, des vannes coupent automatiquement l'approvisionnement en eau de Loubéjac dès que la turbidité de ce captage dépasse la norme autorisée et le réseau est alors alimenté par le château d'eau de Lalbenque avec une eau de qualité. Les désagréments de la turbidité devraient donc disparaître définitivement. Si tel n'était pas le cas, il faudrait bien sûr envisager une action pour obliger la Lyonnaise à fournir à tous ses abonnés une eau de qualité qu'ils sont en droit d'exiger... surtout depuis le coup de bâton que nous avons tous pris derrière les oreilles !

D P



La cosmopompe des Shadoks ! Vaut-il falloir encore faire appel à eux ?

Des nouvelles du Professeur Gilles-Éric Séralini qui était venu donner une conférence à la maison communautaire de Lalbenque à l'invitation de l'ASEL. Nous reproduisons ici un article publié par « Reporterre » le 19 janvier 2011.

« La justice a enfin tranché dans l'affaire qui oppose depuis quelques temps deux scientifiques, le Pr. Gilles-Éric Séralini, Professeur à l'Université de Caen et Président du CRIIGEN, spécialiste des OGM, et le Professeur Marc Fellous, le Président de l'Association française des biotechnologies végétales. Le second a donc été condamné pour diffamation après avoir émis un doute sur l'indépendance des travaux du premier.

L'affaire qui oppose deux chercheurs, experts en biotechnologies, remonte à la diffusion sur France 5 de l'émission « *Magazine de la santé* » présenté par Michel Cimes et Marina Carrère d'Encausse et dont Gilles-Éric Séralini était l'invité. Au cours de cette émission le Professeur Séralini avait présenté les résultats de travaux qu'il a menés sur trois variétés de maïs génétiquement modifiés en démontrant leurs effets néfastes sur les rats. Dénonçant le caractère ouvertement anti-OGM de l'émission, Marc Fellous avait alors adressé un courrier au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ce sont justement les propos contenus dans ce courrier que Gilles-Éric Séralini a considérés comme diffamatoires. Marc Fellous y dépeignant son confrère comme un « *chercheur avant tout militant anti-OGM, qui se prétend indépendant alors que ses études sont financées par Greenpeace* » mais aussi comme un « *marchand de peur* ».

Le tribunal correctionnel de Paris a donc considéré que ces propos étaient bien diffamatoires à l'égard de Gilles-Éric Séralini. L'accusation « *d'avoir failli à son obligation de probité intellectuelle en raison de sa dépendance à l'égard de Greenpeace, dont il recevait une aide financière pour ses travaux* » était bien diffamatoire. Marc Fellous a été condamné pour cela à 1000 euros d'amende assortis d'un sursis, ainsi qu'à un euro de dommages et intérêts à verser au Professeur Séralini et 4000 euros de remboursement de frais de justice.

**UN DÉBAT SUR LES MÉDICAMENTS, LE VENDREDI 18 MARS, À 20 H 30,
À LA SALLE DES CONFÉRENCES DE LALBENQUE**

Depuis plusieurs semaines, à la suite du scandale du Médiateur, une polémique fait rage, mettant en cause des médicaments. Une liste a été publiée par l'Agence du médicament, l'Afsapps, mais sur cette liste figurent plusieurs catégories de médicaments listés en vrac. Elle mélange **des médicaments récents** qui sont bien évidemment sous surveillance, **des médicaments dont le retrait est annoncé** (pourquoi alors les inclure dans cette liste ?), **des médicaments pour lesquels on a des doutes** sur les effets indésirables, **des médicaments dont le risque est par exemple l'abus** et enfin **des génériques dont l'activité doit être évaluée**. On amalgame, comme on le voit, des médicaments dont **les risques ne sont pas les mêmes !** Cette opération « mains propres » de l'Agence des médicaments qui mélange confusion et transparence dans une action non préparée a entraîné une réaction inappropriée. Les patients consommateurs se posent mille questions sur des médicaments d'usage habituel. Comme d'habitude, les médecins vont consacrer leur temps à répondre à ces questions, faire le tri de ce qui est utile et/ou indispensable... et encore allonger le temps de leur consultation mais qui s'en préoccupera ?

Mais finalement qu'est ce qu'un médicament ? Comment un produit chimique de synthèse peut devenir un produit à usage thérapeutique pour les humains ? Qui fait quoi, qui contrôle quoi, y a-t-il des risques et quels sont-ils ? Pourquoi les agences de contrôle semblent muettes et en décalage ? Quel rôle jouent les experts ? Quel lien entre les laboratoires et ces agences de contrôle ? Quelle est l'organisation des systèmes de soins étrangers qui limitent partiellement la liberté prescriptive des médecins ?

Sur toutes ces questions, **le docteur Vincent Allebosch** qui a travaillé dans ce monde des labos se propose de faire un exposé suivi d'un débat ouvert auquel vous êtes tous cordialement invités.

**BULLETIN D'ADHÉSION: 15 euros/an
ou 20 euros par couple.**

NOM :
Prénom :
Adresse:

Courriel :

Pour nous contacter:

ASEL

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 20 24 89

Sur notre site : <http://www.asel.eu.com>